

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de moral et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de moral du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
-
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Contest, le 16 Avril 2019

Le Commissaire aux comptes
CFG

Représenté par Christophe DEVEDEAU-HESNARD

Bilan cumulé – Actif – 2018				
			N	N-1
Matériel subventionné	13 129,92	13 129,92	0,00	0,00
Immo incorporelles	13 129,92	13 129,92	0,00	0,00
Terrains	72 964,96	571,25	72 393,71	72 543,71
Constructions	3 598 942,43	2 479 650,54	1 119 291,89	1 223 183,88
Créances diverses SFER	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
Agencements et installations	994 982,13	593 146,80	401 835,33	322 107,97
Matériel et outillage	1 104 501,76	898 943,20	205 558,56	204 043,89
Matriel de transport	425 130,69	329 655,43	95 475,26	150 165,57
Matériel de bureau	59 087,38	41 608,06	17 479,32	14 454,87
Matériel informatique	77 576,95	52 364,61	25 212,34	24 473,61
Literie	17 786,70	17 006,25	780,45	880,05
Équipement médical	31 420,04	21 105,32	10 314,72	2 330,35
Immo corporelles	6 387 393,04	4 434 051,46	1 953 341,58	2 019 183,90
Immo en cours	2 907,90	0,00	2 907,90	1 563,75
Total des immobilisations	6 403 430,86	4 447 181,38	1 956 249,48	2 020 747,65
Parts sociales	1 063,35	0,00	1 063,35	1 044,99
Dépôts et cautionnement	874,71	0,00	874,71	874,71
Total classe 2	6 405 368,92	4 447 181,38	1 958 187,54	2 022 667,35
Mat. Prem. & aliment	18 213,71		18 213,71	19 893,92
Fuel	1 956,00		1 956,00	1 378,00
Vêtements	15 766,04		15 766,04	15 576,60
Produits d'entretien	876,89		876,89	1 397,48
Travaux en cours	0,00		0,00	0,00
Total classe 3	36 812,64	0,00	36 812,64	38 246,00
Aide aux Postes	96 803,98		96 803,98	98 209,54
Clients divers	74 384,43	0,00	74 384,43	105 094,55
Divers handicapés	33 696,60		33 696,60	27 754,08
Caf	239,00		239,00	0,00
Charges const.d'avance	25 453,47		25 453,47	26 385,51
Chèques vacances	0,00		0,00	1 418,76
Association	236 250,54		236 250,54	
Foyer A Lebarbanchon	60 422,38		60 422,38	47 975,58
Factures à établir	5 552,50		5 552,50	15 486,36
charges à payer	0,00		0,00	0,00
Avoirs non reçus	0,00		0,00	0,00
Créditeurs divers s/ex.courant	0,00		0,00	0,00
Compte en attente CPAM	0,00		0,00	0,00
Esat-Anehp	19 869,27		19 869,27	
Total classe 4	653 922,88	0,00	653 922,88	443 415,43
Sequin FCP Capitop monétaire	14 556,80			14 612,96
Sicav trésor public	17 257,10			17 312,36
Interets courus à payer	0,00	0,00	0,00	0,00
Cpte s/livret CA	3 922,22			3 914,40
Comptes courants	383 768,05			468 789,01
Livret bleu	264 757,23			262 359,12
Intérêts courus à recevoir	424,03			394,62
Caisse	971,15			299,84
Régie d'avance	90,00			90,00
Bon de caisse Capita Assoc	155 000,00			155 000,00
Total classe 5	840 746,58		840 746,58	922 772,31
		Total actif	3 489 669,64	3 427 101,09

Bilan cumulé – Passif – 2018				
			N	N-1
10 – Fonds de dotation			1 010 517,67	887 988,09
Dotation		149 615,64		149 615,64
Subventions non renouvelables		224 241,07		224 241,07
Réserves		398 551,26		421 817,86
Réserve construct° A ADAM		23 539,40		23 539,40
Excéd à affect en Rés de cpte charg Amort		186 507,14		51 507,14
Fonds dédiés Cérémonie		1 865,94		1 865,94
Fonds dédiés pour 60eAnniversaire		9 836,73		0,00
Fonds dédiés pour travaux		16 360,49		15 401,04
12 – Report et résultats			455 794,31	504 428,52
Résultats à affecter ou non repris		281 256,64		231 806,60
Subventions d'investissement		356 578,25		356 578,25
Report à nouveau S		4 283,49		4 283,49
Pertes en attente d'affectation		-94 237,74		-6 058,49
Dépenses pour congés payés		-5 692,33		-5 692,33
Report à nouveau solde débiteur		-15 141,23		-15 141,23
Dépenses refusées Autorité Tarification		-71 252,77		-61 347,77
13-Subventions d'équipement			132 373,91	141 067,99
Subv d'équip Lingerie		5 126,45		5 963,05
Subv.d'équipement atelier		116 359,63		121 589,63
Subv.d'équipement Véranda		5 954,82		6 592,30
Subv.d'équipement Handbike		485,62		735,62
Subv.d'équip Foyer Rest Véh		2 708,60		4 188,60
Subv d'équip F Rest Mat Cuis		1 738,79		1 998,79
14 – Provisions réglementées			284 837,92	433 324,06
Réserve de trésorerie		74 884,76		224 884,76
Diff.de réalis.d'élém.d'actifs ESAT.S		209 953,16		208 439,30
15 – Provisions pour risques et charges			188 089,47	158 029,90
Provision pour chômage E.S.A.T.C.		65 195,05		65 195,05
Provision technique E.S.A.T C		62 672,80		72 553,23
Provision formation E.S.A.T-C		14 655,78		9 655,78
Provision pour indemnité fin de carrière		10 625,84		10 625,84
Autres provisions pour charges		34 940,00		0,00
16 – Emprunts			391 533,63	417 877,53
CDC		321 000,00		347 750,00
Crédit Mutuel		63 635,99		63 501,69
Caution et intérêts courus non échus		6 897,64		6 625,84
4 – Comptes de tiers			1 088 915,53	839 466,47
Prov.CP bruts+charges		113 618,70		115 564,83
Prov.heures à recup + charges		76 193,84		88 737,81
Charges à payer		9 455,20		0,00
Factures non parvenues		34 303,00		38 547,91
Fournisseurs		101 715,94		119 863,79
Produits constatés d'avance		0,00		4 873,50
Caf		0,00		111,53
Comité de gestion et CE		37 339,37		34 834,36
Provision congés payés ESAT-C		13 602,00		14 251,00
Organismes sociaux		275 711,39		229 050,86
Chèques vacances		189,64		0,00
Tva à payer		0,00		7 420,00
Taxe sur les salaires		8 214,00		9 948,00
Participations à reverser Manche		101 264,04		126 772,60
Foyer A. Lebarbanchon		19 869,27		0,00
Association		60 422,38		47 975,58
Provision pour créances douteuses		0,00		748,48
Esat		236 250,54		0,00
Dépréciat° des cptes des red,		331,12		331,12
Créditeurs divers exercice courant		435,10		435,10
Résultats			-62 392,79	44 918,54
ESAT-ANEHP		60 970,30		128 910,66
Foyer A. Lebarbanchon		-144 986,51		-88 179,25
Incidence prov CP et heures à rec.		14 490,10		-15 649,60
Association		7 133,32		19 836,73
		Total passif	3 489 669,64	3 427 101,09

NOM : Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques
ADRESSE : BP 52 - 28, rue Saint Jacques
N° SIRET : 780 895 694 00013 **CODE APE** : 8810 C

Les comptes de l'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques, dont le bilan d'un total de 3 486 669.64 € et le compte de résultat cumulé d'un total de 4 549 669.77 €, font apparaître un résultat comptable cumulé de -76 882.89 €.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association jeudi 11 avril 2019. L'exercice couvre l'année civile 2018.

Fait majeur de l'exercice :

- Sur l'ESAT, actuellement, nous avons des immobilisations en cours concernant la migration de la comptabilité et tables ergonomiques. Aucun mouvement dans le personnel.
- Sur le foyer, actuellement, nous n'avons pas d'immobilisations en cours. Nous noterons le départ en retraite d'un aide-soignant remplacé.

Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
 - Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Nous avons introduit en 2005 la valorisation des congés à payer dus aux salariés ainsi que la valorisation des heures à récupérer. Cette introduction a été faite, uniquement au niveau du bilan cumulé des établissements, par prélèvement sur le fonds de dotation.

Fonds de dotation au 31/12/2018 : 149 615,64 €

Valeur des congés à payer et des heures à récupérer au 31/12/2018: 189 812.54 €

Valeur des congés à payer et des heures à récupérer au 31/12/2017 : 204 302.64 €

Incidence sur le résultat cumulé 2018 : 14 490.10 €

Les résultats annuels des comptes administratifs des établissements ne prennent pas en considération les congés à payer dus ni les heures à récupérer à la date de l'arrêt des comptes.

Par ailleurs, les évaluations d'IFC (sans charges) par établissement des effectifs présents au 31/12/2018 est sur les bases de la valeur des points de 2018 ressortent comme suit :

–	Foyer Auguste Lebarbanchon montant global	89 107.70
–	Esat montant global	<u>96 527.77</u>
	Total Général	185 635.47

Les provisions inscrites au bilan sont positionnées pour faire face aux dépenses prévisibles des deux prochains exercices. L'aide occasionnelle apportée par les membres de l'Association au cours des manifestations et activités diverses au bénéfice du Foyer ou de l'ESAT n'est pas valorisée.

Les comptes de l'ESAT et du Foyer prennent en compte les dispositions comptables relatives à la dépréciation des actifs. Les modifications n'ont porté que sur les biens immobiliers et selon la mise en application de la méthode dite prospective.

La totalité des trois salaires les plus importants de l'établissement s'élève à 164 866.33 €.

Nous pouvons enfin vous préciser que les valeurs immobilisées figurant à l'actif du bilan sont amorties sur les principes suivants :

•Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
•Terrain		Non amorti
•Constructions- amortissements par composants - structure	20 à 30 ans	Linéaire
•Matériel et outillage	5 ou 10 ans	Linéaire
•Mobilier de bureau	5 ou 10 ans	Linéaire
•Agencements	10 à 15ans	Linéaire
•Matériel de transport	5 ans	Linéaire
•Matériel informatique	5 ans	Linéaire

Les stocks matériels et fournitures sont évalués au prix d'achat HT pour l'atelier, TTC pour le foyer. Les stocks produits finis sont évalués au prix de ventes HT.

Les charges à payer constituées peuvent être regroupées comme suit :

Congés à payer et charges « commercial »	13 602.00 €
Congés à payer et charges inhérentes	113 618.70 €
Heures à récupérer et charges	76 193.84 €
Charges à payer diverses	9 455.20 €
Les produits à recevoir s'élèvent à	43 732.68 €
Les charges comptabilisées d'avance à	25 453.47 €

Vous trouverez dans les documents annexés le détail des différents postes d'actif et passif. De manière synthétique, nous retraçons ci-après les principales évolutions des postes du bilan :

	31/12/17	Augmentat°	Diminut°	31/12/18
1 Mvts sur capitaux				
ESAT-ANEHP	779 272	196 551	232 662	743 162
Foyer A. Lebarbanchon	1 157 383	190 609	304 927	1 043 065
Association	317 267	27 785	29 420	315 632
Provision CP et Heures recup	-188 653		15 650	-204 303
2 Mvts sur immobilisations				
ESAT-ANEHP	3 268 210	110 459	12 663	3 366 006
Foyer A. Lebarbanchon	3 039 207	79 058	34 311	3 083 955
Association	68 679			68 679
3. Amortissements				
ESAT-ANEHP	2 238 997	154 967	12 663	2 381 301
Foyer A. Lebarbanchon	2 074 952	109 565	33 954	2 150 563
Association	44 479			44 479
4. Cessions immobilisations				
ESAT-ANEHP	0			0
Foyer A. Lebarbanchon	0			0
Association	0			0
5. Mvts sur emprunts				
ESAT-ANEHP	347 750		26 750	321 000
Foyer A. Lebarbanchon	63 502	55 000	54 866	63 636
Association	0		0	0
6. Provisions				
ESAT-ANEHP	10 625			10 625
ESAT commercial	147 403	8 000	12 880	142 523
Foyer A. Lebarbanchon	0	34 940	0	34 940
Association	0			0

Dans le cadre du financement des travaux de sécurité, il a été souscrit au Crédit Mutuel en date du 06/06/2003 un emprunt de 410 000€. Le capital est soldé au 30/11/2018. Ce prêt a été garanti par une caution solidaire du Conseil Général de la Manche à hauteur de 410 000€. Dans le cadre du financement des travaux de rénovation du Foyer Auguste Lebarbanchon, il a été souscrit au Crédit Mutuel un emprunt de 465 000€ les dépenses seront réparties sur plusieurs années. Au 27/12/2018, nous continuons à réaliser les travaux cuisine et réfectoire pour 55 000 €. Le 28/11/2017, ce prêt a été garanti par une caution solidaire du Conseil Général de la Manche à hauteur de 465 000€. Dans le cadre du financement de la construction de l'atelier Adrien Adam, un prêt de 535 000€ a été souscrit auprès du C.D.C. le 21/04/2010. Le capital restant dû au 31/12/2018 s'établit à 321 000 €. Ce prêt a été garanti par le Département de la Manche à la hauteur de 535 000€ suite à une délibération du 18/12/2009.

Compte de résultat ESAT ANEHP 2018

	Réel N-1	BPA 2018	N	diff avec acc
Charges				
groupe1	99 894,16	105 994,00	103 683,51	
groupe2	897 615,61	891 684,00	955 656,71	
groupe3	203 898,16	206 654,00	205 084,09	
	1201 407,93	1204 332,00	1264 424,31	4,99%
Produits				
groupe1	1143 323,76	1106 479,00	1106 478,90	
groupe2	86 709,85	33 029,00	94 024,92	
groupe3	30 968,12	5 230,00	64 990,03	
	1261 001,73	1144 738,00	1265 493,85	10,55%
Reprise N-2	0,00	59594		
		1 204 332		
Résultat	59 593,80		1 069,54	

Compte de résultat Foyer A Lebarbanchon 2018

	Réel N-1	BPA 2018	N	diff avec acc
Charges				
groupe1	254 357,23	234 263	256 389,11	
groupe2	1078 955,25	1 028 961	1126 067,14	
groupe3	228 840,27	211 935	272 281,88	
	1562 152,75	1 475 158	1654 738,13	12,17%
Produits				
groupe1	1347 265,97	1 362 626	1378 009,36	
groupe2	119 525,52	109 068	96 645,74	
groupe3	7 182,01	3 464	35 096,52	
	1473 973,50	1 475 158	1509 751,62	2,35%
Reprise N-2				
Résultat	-88 179,25	0	-144 986,51	

Charges				Produits			
	Nomenclature	N-1	N		Nomenclature	N-1	N
60	Achats	613,60	3 815,36	70	Ventes	126 893,56	128 282,62
	Boisson	168,32	118,07		Loyers de garage	6 036,36	6 036,36
	EDF	445,28	473,58		Loyers Aube Nouvelle	54 943,54	56 122,00
	Buffet Impasse Abbé Pierre				Loyers rue du 8 mai	2 975,76	2 975,76
	Fournitures bureau	0,00	0,00		Loyers Imp Abbé Pierre	61 147,10	62 741,50
	Médailles	0,00			Ventes diverses	1 790,80	407,00
	Petit Matériel & Outillage	0,00	3 223,71				
61	Services extérieurs	120 928,52	134 911,91	74	Subvention	3 044,00	2 765,00
	Loyer rue du 8 mai	2 909,88	2 922,82		Subventions communales	3 044,00	2 765,00
	Loyer aube nouvelle	50 830,96	50 830,08		Subv. Manche Habitat	0,00	0,00
	Location Imp, Abbé Pierre	47 473,00	51 594,24				
	Entretien espaces verts	5 336,73	5 551,93	75	Autres produits de gest.	6 089,91	5 566,28
	Entretien bâtiments	1 970,32	1 621,05		Cotisations	5 010,00	4 515,00
	Assurances	2 545,99	2 473,54		Quêtes mariages et dons	230,00	201,37
	Entretien Agt Installation	9 661,64	19 718,25		Redevance pour fermage	849,91	849,91
	Cotisations	200,00	200,00		Rbt Divers	0,00	0,00
62	Autres services extérieurs	9 043,20	3 927,06		Prd divers de gest° cour.	0,00	0,00
	Honoraires comm.aux cptes	288,00	293,76				
	Honoraires Avocats & autres	0,00	329,20	76	Produits financiers	2 564,20	2 347,67
	Annonces publicité	140,65	82,66		Intérêts livret	2 564,20	2 347,67
	Photos	0,00	0,00				
	Imprimerie	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	65,00	1 789,23
	Cadeaux départs en retraite	0,00	0,00		Dons et legs	65,00	845,40
	Frais & commissions/prest	15,25	14,84		Produits sur exercices ant.	0,00	943,83
	Déplacements	84,96	170,00		Produits exceptionnels	0,00	0,00
	Missions réceptions	6 862,49	1 726,00		Pdt des cession él actifs	0,00	0,00
	Fleurs	637,26	386,46				
	Affranchissements	1 014,59	924,14	78	Reprises s/Amort&Prov	41 037,31	9 040,55
					Reprise fonds déd Cérémonie	21 196,15	0,00
63	Impôts et taxes	2 006,00	2 034,00		Reprise fonds déd Ch Vacanc	10 000,00	0,00
	Impôts locaux	1 956,00	1 984,00		Reprise sur Réserv Travaux	9 841,16	9 040,55
	Droits d'enreg & timbres	50,00	50,00				
				79	Transferts de charges	277,90	4 873,50
64	Charges de personnel	15 326,36	0,00		Transferts de charges d'exploit	277,90	0,00
	Primes , aut charges div Pel	5 486,36	0,00		Rembt Sinistres Assurances		4 873,50
	Primes médailles travail	9 840,00	0,00				
65	Autres charges de gestion	1 097,47	1 514,20				
	Charges diverses de gestion	0,00					
	Dettes irrécouvrables	1 097,47	1 514,20				
66	Charges financières	0,00	0,00				
	Frais financiers	0,00	0,00				
	Intérêt emprunt CM	0,00	0,00				
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	624,00				
	Ch s/exercices antérieurs	0,00	624,00				
	charges excep Ch Vac	10 000,00	0,00				
68	Dotation aux amortissement	0,00	0,00				
	Dépréciat° des créances	0,00					
69	Impots sur les bénéfices	1 120,00	705,00				
	Imp s/Stés ss but lucratif	1 120,00	705,00				
		16 0 135,15	147 531,53			179 693,98	154 664,85
					Résultat :	19 558,83	7 133,32